

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

En argent 65 R ou 26 L
En bled 7 Sacs des particuliers & 2 du Château de Rom.
En bois son chauffage
Un Jardin, un plantage & une cheuevière
Environ un Char de foin.

Toutes les sources de cette pension ont été indiquées.
On ne sçait ici ni dixmes, ni censés, ni biens d'Eglise &c. &c. attachés à l'école.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

121 No. 60

a Hoffen

u village

la commune de Hoffen

de la paroiss. de Rommelmatt
Agence de Dörfen.
Dorbe

Canant

Demis Carrière

rien que le village

~~Hoffen pour la pension
 cinq sacs de bled & deux sacs d'orge
 et deux sacs de foin argent
 dont il y a deux sacs d'orge et
 un sac de bled du Château de
 Rommelmatt~~

Il n'y a que le village Canant
 pour l'école qui a quarante
 jusqu'à cinquante enfants

fin

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

~~environ une lieue~~
Agit. 20 minutes, Drothonière, 1/2 lieue,
Croy, De même, Arvez eniore,

a. Leurs noms.

Et Romainmotier, une petite lieue,

b. Leurs distances réciproques.

points

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

La lecture, l'écriture, la comptique

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

parten toute l'année sous les
Maison et vaudange

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Detamant et la dernière l'indivisible

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

parten finies

9°. Durée de l'école chaque jour?

environ quatre heures

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

tout à la même classe

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

Jean Pierre Gouinet

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

le patron de la paroisse de Romainmotier

b. D'où est-il?

de Vailant et Des Boffens

c. Son nom

Jean Pierre Gouinet,

(3)

d. Son âge.

Environ quarante ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

points

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

quatre ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

à vaudange, Arvez eniore

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

Arvez eniore

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

quarante jusqu'à cinquante

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

tout les jours pendant

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

La portion faite par la commune
à l'usage de l'école

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

huitante francs

b. Quelle en est la valeur?

De la Commune

c. Source des revenus.

Non

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

à l'usage de l'école jusqu'à deux et un 1/4 de
de Mancel même de Romainmotier,

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

à la commune

15°. Bâtiment de l'école.

Neuf

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

une chambre pour l'école

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Le Regent se loge dans ditte
Maison

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

La commune

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

vingt mesch et deux sacs d'auge
Mesures de Romainsmotier,

quarante deux francs d'argent,
de bois contant me non par le maître

De la construction
des pu-tulatio

pour

La portion de Se-de-ann

pour

pour

pour

vingt francs

de jardin

pour

Bois

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Vallorbes

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

de Vallorbes

d. District

D'Orbe

e. Canton

Leman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Excepté quelques maisons foraines indiquées ci après, toutes sont rassemblées au Village.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

- Maisons foraines
- Une maison, lieu dit Laderrier $\frac{1}{2}$ heure
 - 4. dites, à la frace $\frac{1}{2}$ heures
 - 3. dites, aux Grands marais $\frac{1}{2}$ heures
 - 1. dite, au Bortot $\frac{1}{2}$ heures
 - 1. dite, en Coucarday $\frac{1}{2}$ heures
 - 6. dites, à la Hay $\frac{1}{2}$ heures
 - 2. dites, à la Gergnat $\frac{1}{2}$ heures
 - 2. dites, en Grangeneuve $\frac{1}{2}$ heures
 - 2. dites, en Grimbeuf $\frac{1}{2}$ heures
 - 1. dite, en Bragirans $\frac{1}{2}$ heures
 - 2. dites, au Rozey $\frac{1}{2}$ heures
 - 3. dites, à la Montagne dessus $\frac{1}{2}$ heures
 - 4. dites, à la Montagne dessous $\frac{3}{4}$ heures
 - 3. dites, au Grand bois, une heure
 - 3. dites, aux champs du bois $\frac{1}{2}$ heures
 - 2. dites, à la Forche ou Sur le Day $\frac{1}{2}$ heures

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Il n'y a qu'un endroit, et les enfants de ces maisons varient, tantôt plus, tantôt moins

123
N° 61